
Date	Le 6 novembre 2018
Destinataires	Cabinets d'assurance inscrits au Québec
Objet	AMF, Québec – Projets de loi n ^{os} 141 et 150 (concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017) – Mise à jour

Objectif :	Faire le point sur les changements résultant des projets de loi 141 et 150 et touchant l'industrie des assurances au Québec
Intéressés :	Cabinets d'assurance de dommages inscrits au Québec
Branche d'assurance :	Toutes
Province :	Québec
Date d'effet :	Le 13 juin 2019

Ce que vous devez savoir

Comme nous le disions dans le [Bulletin AD-18-002](#) daté du 5 avril 2018, le projet de loi 141 modifie considérablement la *Loi sur la distribution de produits et services financiers (LDPSF)*.

Ce qui a changé

La *LDPSF* a été modifiée de manière à :

- Obliger les courtiers d'assurance de dommages à présenter à leurs clients des soumissions d'au moins trois assureurs pour chaque offre d'assurance;
- Interdire l'inscription d'un cabinet d'assurance en tant que cabinet de courtage si une institution financière, un groupe financier ou une personne morale qui leur est affiliée détient une participation notable (20 %) dans les décisions ou les capitaux propres de ce cabinet;
- Spécifier que les cabinets d'assurance actuellement inscrits en tant que cabinets de courtage et faisant l'objet d'une telle participation notable devront changer leur catégorie d'inscription pour « agence ».

Ce que cela signifie pour vous

Les cabinets en assurance de dommages inscrits au Québec devraient analyser les conséquences de ces nouvelles règles sur leur entreprise et prendre les mesures de conformité appropriées.

Lorsque les articles de loi en question prendront effet, les cabinets en assurance de dommages inscrits au Québec devront s'assurer qu'ils sont inscrits correctement et que leur site Web est à jour selon les nouvelles exigences.

Les projets de loi 141 et 150 peuvent être consultés sur le [site Web](#) de l'Assemblée nationale du Québec.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec info@lloyds.ca.

Sean Murphy

Président, Lloyd's Canada Inc.

Fondé de pouvoir au Canada pour Les Souscripteurs du Lloyd's

info@lloyds.ca